

Compte-rendu flash réunion de Conseil Municipal du 1^{er} février 2013

Secrétaire de séance : Laurent MORILLON

Etaient présents : Bernard MOUSSEAU, Jean-Yves ONILLON, Sylvie GOURRET, Gérard LAURENDEAU, Olivier DUPAS, adjoints, René-Victor LAURAND, Anne BOURCHENIN, Céline GERMOND, Gaston BRETAUDEAU, Laurent MORILLON, Jean-Paul LEVEQUE, Serge COUSSEAU, Valérie BENAITEAU

Absents excusés : Bernadette SOURICE qui a donné pouvoir à Bernard MOUSSEAU, Louis-Marie CHATAIGNER qui a donné pouvoir à Jean-Paul LEVEQUE, Marie-Line BAUSSON qui a donné pouvoir à Anne BOURCHENIN, Dolorès AUGER qui a donné pouvoir à Gaston BRETAUDEAU,

Absentes : Maryse DEFOND, Béatrice DUPONT,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Convocation du 25 janvier 2013

Transmission en S/Préfecture des délibérations le 6 février 2013

Nombre de votants : 17

Affichage le 6 février 2013

→ Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 janvier

Le compte-rendu de la réunion de conseil du 11 janvier, n'appelant ni remarque, ni observation, est approuvé à l'unanimité.

→ Rendu des décisions du maire dans le cadre de sa délégation

Décision 2013-01 : renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle AB 565 située 6 ter rue du Commerce, d'une superficie de 478 m² mise en vente à l'office notarial de BEAUPREAU.

Décision 2013-02 : approbation d'une convention d'assistance technique pour le suivi de la station d'épuration (SATESE), avec le Département de Maine Et Loire. Coût annuel de la prestation : 0.60 € x 1870 habitants (DGF) = 1 122€.

Décision 2013-03 : approbation de la convention d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) pour l'année 2013. Cette mission ne sera pas reconduite les années futures. Coût de la mission : 420.75 €

→ Ecole publique : Choix de l'entreprise pour le lot 10, faux-plafonds-isolation

Vu la nouvelle consultation lancée pour le lot n°10, faux-plafonds, isolation, suite au dépôt de bilan de l'entreprise DPI.

Vu le rapport d'analyse du cabinet d'architecte LABATUT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 16 voix « Pour » et 1

« Abstention » :

→ DECIDE d'attribuer le lot n° 10 à l'entreprise JP TREMELO de Chalonnès sur Loire pour 24 344.16 € HT.

→ Pacte financier et fiscal : diminution de l'attribution de compensation

Un nouveau pacte financier et fiscal a été négocié entre les communes de la CCCM et sera mis en place à compter de 2013.

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, la base de calcul de la taxe professionnelle a été corrigée pour Andrezé entraînant une diminution de recette au titre de l'Attribution de Compensation de 15 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret, par 14 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 2 « Abstentions » :

- DECIDE d'accepter que l'Attribution de Compensation de la commune soit réduite d'un montant de 15 000 €.

→ Approbation du Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces Verts (PAVE)

Vu le rapport sur le Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces Verts réalisé par le cabinet EGIS MOBILITE en juin 2011

Considérant l'engagement pris par la commune de réaliser un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, par délibération en date du 28 août 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix « Pour » et 1 « Abstention »

- **APPROUVE** le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics qui pourra faire l'objet d'une évaluation annuelle et d'une révision tous les trois ans maximum, voté par le Conseil Municipal.